



Conseil

Distr. générale
31 mai 2018
Français
Original : anglais

Vingt-quatrième session

Conseil, deuxième partie de la session

Kingston, 16-20 juillet 2018

Point 16 de l'ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur l'élection

des membres de la Commission juridique et technique

Élection des membres de la Commission juridique et technique

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. À sa vingt-troisième session, le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins a prié le Secrétaire général de lui soumettre un rapport sur le ratio coût-efficacité de la Commission juridique et technique dans sa configuration actuelle, à 30 membres, et d'établir une comparaison avec sa configuration précédente. Le présent rapport fait suite à cette demande et vient compléter le rapport détaillé établi à l'occasion de la vingt-troisième session du Conseil ([ISBA/23/C/2](#)).

II. Efficacité de la Commission

2. Dans sa configuration actuelle, la Commission a tenu deux séries de réunions en 2017 et une en mars 2018. À chaque fois, 27 de ses 30 membres étaient présents. Trois membres ont démissionné avant la première réunion de 2017. Les postes laissés vacants ont été pourvus par l'élection de nouveaux membres en août 2017. Un membre de la Commission a démissionné avant les réunions de mars 2018, auxquelles son successeur a néanmoins pu participer, ayant été élu par le Conseil au cours de la semaine précédant ces réunions.

3. Les travaux de la Commission ont été principalement consacrés à l'examen des recommandations à l'intention des contractants en vue de l'évaluation d'éventuels impacts sur l'environnement liés à l'exploration des minéraux marins dans la Zone ([ISBA/19/LTC/8](#)), à l'élaboration du règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone et à l'examen des rapports d'activité annuels des contractants. Des groupes de travail ont été créés au sein de la Commission aux fins de l'élaboration du règlement et de l'examen des rapports annuels. Rien n'indique que l'augmentation du nombre de membres de la Commission par rapport aux configurations précédentes



ou que le nombre de participants aux réunions aient nui aux méthodes de travail de la Commission.

III. Incidences sur le fonds de contributions volontaires

4. Au vu de la composition actuelle de chaque organe, 14 membres de la Commission juridique et technique et 7 membres de la Commission des finances peuvent bénéficier d'un appui du fonds de contributions volontaires servant à couvrir les frais de participation aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances des membres de ces commissions qui sont originaires d'États en développement. Si tous les membres en question faisaient une demande en ce sens, le coût annuel serait d'environ 216 000 dollars. Même s'il se peut que les dépenses effectives soient légèrement inférieures à ce montant, étant donné que certains membres remplissant les conditions requises ne sollicitent pas l'aide du fonds, l'aide allouée à la Commission est à elle seule estimée à au moins 140 000 dollars par an (sur la base d'une session annuelle en deux parties).

5. On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif du nombre de membres de la Commission ayant reçu une aide du fonds de contributions volontaires en 2017 et 2018.

	<i>Février et mars 2017</i>	<i>Août 2017</i>	<i>Mars 2018</i>
Nombre de membres de la Commission ayant reçu une aide	8	8	11
Montant total de l'aide versée par le fonds (dollars É.-U.)	57 523	52 353	62 137

6. À des fins de comparaison, le tableau ci-dessous présente la même information pour les configurations précédentes depuis la création du Fonds.

	<i>2006</i>	<i>Configuration pour la période 2007-2011</i>					<i>Configuration pour la période 2012-2016</i>				
		<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016 (première et deuxième parties)</i>
Nombre de membres de la Commission ayant reçu une aide du Fonds	5	6	6	9	8	8	7	4	4	4	5+7
Montant total de l'aide versée par le fonds (dollars É.-U.)	20 311,51	26 042,72	27 941	45 401	34 615	42 357	42 401,91	9 307,49	23 209,79	35 003,98	35 285 +
											51 494,43

IV. Recommandations

7. Le Conseil est invité à prendre note des informations figurant dans le présent rapport. Le Secrétaire général n'a pas d'autres recommandations à faire que celles qu'il a déjà formulées dans le rapport [ISBA/23/C/2](#).